Image not found or type unknown

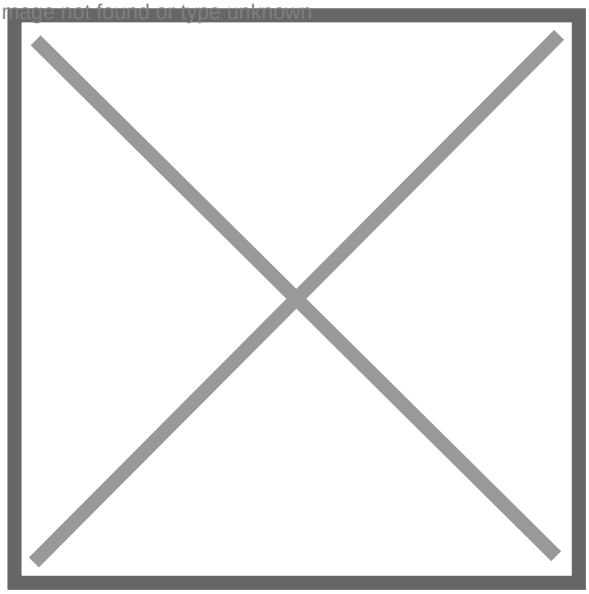

Refus de cdi pour non respect du temps de repos quotidien

Par **Pepita1006**, le **20/04/2023** à **17:07**

Bonjour,
Je suis en cdd jusqu'au 14 Mai 2023 pour accroissement d'activité.
Hors actuellement l activité de l entreprise n est pas du tout en accroissement et celle-ci vient de me remettre une proposition d embauche en cdi avec un temps de travail plus élevée et j ai constaté que ce document était antidaté. A t on le droit d antidaté a document avec la formule "remis en main propre le "?
Je n ai rien signée jusqu'à maintenant. Cela fait 1 an que je suis dans l entreprise via 2 cdd de 6 mois, durant toute cette période mon temps de repos quotidien (11h) n a pas été respecté casi chaque semaine, sans compter les quart d heures de nuit non payés comme tels. Est ce que ces motifs peuvent me permettre de refuser ce cdi sans perdre le droit à la prime de précarité puisque je ne souhaite pas continuer dans une entreprise qui ne respecte pas mes droits d employés?
Merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés